

## DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément au *Règlement régissant la démolition des immeubles* (RCA02-19003), avis est donné que le comité d'étude des demandes de permis de démolition siégera à la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le 13 décembre 2023, à 17 h, pour disposer de la demande soumise en vue de la démolition partielle du bâtiment principal situé au 285, 35<sup>e</sup> Avenue sur le lot portant le numéro 1 552 413 du cadastre du Québec.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné (au plus tard le 12 décembre 2023), faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire d'arrondissement de Lachine par courriel à l'adresse suivante : [lachinegreffe@montreal.ca](mailto:lachinegreffe@montreal.ca) ou par courrier à l'adresse suivante : Secrétaire d'arrondissement, 1800, boulevard Saint-Joseph, Montréal (Québec) H8S 2N4.

Toute opposition ou commentaire sera soumis au comité d'étude des demandes de démolition avant de rendre une décision.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 30 novembre 2023.

Fredy Alzate  
Secrétaire d'arrondissement  
Pour le Comité d'étude des demandes de permis de démolition